

Régie Inter municipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon

Procès-verbal de la **séance ordinaire** de la Régie Inter municipale du CSCB, tenue à la salle Jean Coutu du 155 rue Saint-Gabriel à Ville de Saint-Gabriel, **ce 28 février 2019, à 20h00**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

- Mario Frigon, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Gaétan Gravel, Ville de Saint-Gabriel
- Nicole Bernèche, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Daniel Rocheleau, Municipalité de Mandeville
- Stephen Subranni, Ville de Saint-Gabriel
- Denis Gamelin, Municipalité Saint-Cléophas-de-Brandon

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS À LA RENCONTRE :

- Michel St-Laurent, directeur général et secrétaire trésorier par intérim
- Michel Yanakis, responsable de la maintenance
- Annik Paquin, technicienne en comptabilité

PUBLIC QUI ASSITE À LA RENCONTRE : 7

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

022-02-2019 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Mario FRIGON, maire de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Il est proposé par : Gaétan Gravel

Appuyé par : Denis Gamelin

Et résolu

QUE la séance ordinaire de la régie du CSCB de ce 28 février 2019, soit et est ouverte à compter de 20h00.

Adoptée à l'unanimité des membres

023-02-2019 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Séance ordinaire du 17 janvier 2019

4.2 Séance extraordinaire du 19 février 2019

5. FINANCES

5.1 Comptes payés au 28 février 2019

5.2 ~~Présentation et adoption des états financiers 2018~~ REPORTÉ

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 Demande de prêt d'équipement – Revue sur glace 2019

6.2 Autorisations à Annik Paquin

7. VARIA

8. CORRESPONDANCES

9. PÉRIODE DES QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Nicole Bernèche

Appuyé par : Stephen Subranni

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire de ce 28 février 2019, soit et est adopté en ajoutant au VARIA, le point suivant :

- ✓ **Confirmation sur le comité pour le gym**

Adoptée à l'unanimité des membres

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

024-02-2019 4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2019

Il est proposé par : Daniel Rocheleau

Appuyé par : Nicole Bernèche

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2019, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres

025-02-2019 4.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2019

Il est proposé par : Denis Gamelin

Appuyé par : Stephen Subranni

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2019, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres

5. FINANCES

026-02-2019 5.1 COMPTES PAYÉS AU 28 FÉVRIER 2019

Il est proposé par : Nicole Bernèche

Appuyé par : Daniel Rocheleau

Et résolu :

QUE la liste semi-détaillée des comptes à payer au 28 février 2019 totalisant **47 433,04 \$** soit et est adoptée.

QUE la liste détaillée des comptes à payer au 28 février 2019 totalisant **22 220,47 \$** à laquelle s'ajoutera une somme approximative de **7 000,00 \$** pour le coût de déneigement de la toiture soit et est adoptée.

Adoptée à l'unanimité des membres

5.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2018 : REPORTÉ

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

027-02-2019 6.1 DEMANDE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT – REVUE SUR GLACE 2019

ATTENDU QUE le CPA Brandon fait un spectacle de fin de saison le 30 mars prochain dans l'Aréna Familiprix Saint-Gabriel et il aimerait que la Régie inter municipale lui prête les rideaux de la Salle Jean Coutu pour cette occasion ;

Il est proposé par : Gaétan Gravel

Appuyé par : Stephen Subranni

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB autorisent le prêt de rideaux au CPA Brandon, pour la journée du 30 mars, dans le cadre du spectacle de fin de saison.

Adoptée à l'unanimité des membres

028-02-2019 6.2 AUTORISATIONS À ANNIK PAQUIN

ATTENDU QUE Madame Annik Paquin a été engagée au poste de technicienne comptable du CSCB;

ATTENDU QUE nous devons l'autoriser à effectuer toutes les tâches nécessaires auprès des autorités compétentes sur les comptes du CSCB, notamment :

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec et mettre à jour les informations requises;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises et effectuer les mises à jour requises;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Remplir et assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois

fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communications offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne.);

- De représenter le CSCB auprès des institutions financières, d'avoir accès aux informations du CSCB auprès de ces mêmes institutions et d'effectuer les opérations nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise auprès de ces institutions.

Il est proposé par : Gaétan Gravel

Appuyé par : Nicole Bernèche

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB autorisent Madame Annik Paquin, à faire toutes les mises à jour nécessaires, à effectuer les opérations nécessaires et à agir au nom du Centre sportif et culturel de Brandon sur les comptes ci-dessus mentionnés.

Adoptée à l'unanimité des membres

7. VARIA

À titre d'information, il est mentionné que M. Stephen Subranni va rencontrer M. Michel Yanakis et certains usagers du gym afin de constater les améliorations qui pourraient être apportées dans le cadre du budget 2019 du CSCB.

8. CORRESPONDANCES

9. PÉRIODE DES QUESTIONS

029-02-2019 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Denis Gamelin

Appuyé par : Nicole Bernèche

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 28 février 2019, soit et est levée à compter de 20h40.

Adoptée à l'unanimité des membres

Mario Frigon, président et maire de Saint-Gabriel-de-Brandon

Michel St-Laurent, Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Régie inter municipale du CSCB